



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/23331/Add.1  
6 janvier 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE CAMBODGE

#### Additif

1. Au paragraphe 10 de mon rapport au Conseil de sécurité (S/23331), j'ai indiqué que je présenterais dès que possible, en additif à ce rapport, un état des incidences administratives et financières de l'expansion proposée du mandat de la MIPRONUC en y incluant le lancement d'un programme de déminage et la formation à de telles opérations.

2. Comme indiqué aux paragraphes 8 et 9 du rapport, la MIPRONUC aurait besoin pour s'acquitter de ces tâches supplémentaires de 1 090 militaires de plus, soit : une unité de planification et de liaison (40), un bataillon du génie (700), des équipes spécialisées de formation et de supervision (200) et du personnel d'appui logistique (150). En outre, il faudrait 34 civils pour apporter à la MIPRONUC un appui supplémentaire pour l'administration, les transports, les communications, les achats, la sécurité et l'interprétation. Il y aurait également de nouveaux besoins en locaux et logements, transports, services de communications et matériel, fournitures et services divers.

3. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait d'élargir le mandat de la MIPRONUC comme je le recommande dans le corps de mon rapport, le coût de cette expansion d'ici l'expiration du mandat actuel de la MIPRONUC, le 30 avril 1992, est évalué à environ 24,7 millions de dollars, dans l'hypothèse d'un déploiement progressif du personnel militaire et civil à partir de la mi-janvier 1992. On trouvera en annexe, à titre d'information, une ventilation des dépenses prévues, par grand objet de dépense.

4. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait d'élargir le mandat de la MIPRONUC, je recommanderais à l'Assemblée générale que le coût additionnel correspondant soit considéré comme une dépense de l'Organisation devant être supportée par les Etats Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et que ces contributions des Etats Membres soient versées au compte spécial de la MIPRONUC.

ANNEXE I

Montant estimatif des dépenses par objet de dépense

<u>Objets de dépense</u>	<u>Total</u>
	(En milliers de dollars E.-U.)
1) Élément militaire	
a) Unité de planification et de liaison et équipes spécialisées de formation et de supervision	3 663,8
b) Bataillon du génie et personnel d'appui logistique	4 702,2
c) Equipement propre du contingent	437,5
d) Décès et invalidité	400,0
2) Personnel civil, y compris le voyage jusqu'à la zone de mission	1 049,9
3) Construction et entretien des locaux, y compris éléments d'habitabilité essentiels (éclairage, etc.)	2 573,5
4) Fonctionnement des véhicules	2 401,6
5) Fonctionnement des aéronefs, y compris frais de location et carburant	3 671,0
6) Communications	2 127,5
7) Equipements divers	2 202,1
8) Fournitures, services, fret et coûts d'appui divers	1 499,2
Montant estimatif total (brut)	<u><u>24 728,3</u></u>